



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 5232

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités d'application de la rénovation des lycées en ce qui concerne l'enseignement des sciences de la vie et de la terre. Une inquiétude s'est manifestée parmi les enseignants de biologie-géologie. Ils craignent qu'il n'y ait plus de reconnaissance de biologie-géologie ni comme discipline de culture générale scientifique fondamentale pour tous ni comme discipline scientifique à part entière comme le sont les mathématiques et la physique-chimie. Pourtant, il faut signaler que beaucoup de découvertes actuelles, beaucoup d'évolutions économiques et donc d'emplois sont liées aux biotechnologies, la biologie prenant une part de plus en plus fondamentale dans les problèmes de société. C'est ainsi que dans la série scientifique S, l'égalité des coefficients de base au baccalauréat entre les mathématiques, la physique-chimie, la biologie et la géologie est supprimée. De même l'horaire de biologie-géologie obligatoire est amputé d'une demi-heure et, en série L, l'enseignement de biologie perd, en première, un tiers de son importance actuelle. Il lui demande s'il envisage de réexaminer l'importance des sciences de la vie et de la terre dans la nouvelle organisation des classes de terminales et du baccalauréat.

Texte de la réponse

Dans ses conférences de presse des 29 avril et 7 juin 1993, le ministre de l'éducation nationale a présenté ses décisions sur la rénovation pédagogique des lycées entrant en application en classe de première à partir de la rentrée scolaire 1993 et en classe terminale à la rentrée 1994. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le dispositif retenu s'organise de la manière suivante selon les séries. Dans la série littéraire, l'« enseignement scientifique » (quatre heures hebdomadaires en première et deux heures en terminale) devient une matière obligatoire jusqu'à la fin des études au lycée, pour les élèves de première et de terminale ; ils pourront ainsi développer une culture scientifique sous différents aspects relevant notamment des sciences de la vie et de la terre. Auparavant, l'enseignement de « biologie-géologie » était une option facultative en terminale. Par ailleurs, ce même « enseignement scientifique » est proposé à titre optionnel dans la série économique et sociale. Pour ce qui est de la série scientifique, le rôle des sciences de la vie et de la terre dans la formation scientifique des élèves a été, à côté de la physique-chimie et des mathématiques, notablement accentué, marquant ainsi un choix délibéré en faveur des formations aux sciences expérimentales dans l'enseignement scientifique des élèves au lycée : en première S, outre l'horaire hebdomadaire obligatoire de sciences de la vie et de la terre majoré d'une demi-heure, les élèves peuvent choisir l'option « sciences expérimentales » correspondant à trois heures hebdomadaires réparties entre physique-chimie et sciences de la vie et de la terre. Ainsi, l'horaire d'enseignement peut être porté à quatre heures et demie à comparer aux deux heures et demie actuellement ; en terminale, la classe S se substitue aux C et D actuelles. Dans le cadre de cette série S, les élèves choisissent obligatoirement un enseignement de spécialité, approfondissant les enseignements communs, entre les matières suivantes : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (dans les établissements d'enseignement agricole). Les élèves ne choisissant pas l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la terre auront un horaire obligatoire augmenté d'une heure par rapport à la terminale C actuelle. Ceux qui feront le choix de l'enseignement de spécialité

correspondant auront le meme horaire que dans l'actuelle terminale D. Il faut cependant relever que cette egalite horaire recouvre une part significativement plus importante des classes de travaux pratiques (trois heures et demie sur un total de cinq heures a comparer a une heure et demie actuellement). La place des sciences de la vie et de la terre apparait donc a la fois renforcee et les conditions d'enseignement ameliorees par rapport a la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Bonnacarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5232

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2606

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2947